

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Après lecture du compte administratif, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte administratif 2025 du budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	629 469.55€	Dépenses	641 731.70€
Recettes	1 360 415.26€	Recettes	299 189.59€
<i>Excédent de clôture</i>	730 945.71€	<i>Déficit de clôture</i>	342 542.11€

Le maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

Hors la présence du maire, le conseil municipal à l'unanimité, valide le compte administratif tel que présenté.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2025 – Budget Principal.

	RESULTAT CUMULE 2024	RESULTAT EXERCICE 2025	RESULTAT CLOTURE	RESTES A REALISER 2025	RESULTAT CLOTURE APRES RESTES A REALISER	MONTANTS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INV.	-137 466,37€	-205 075,74€	-342 542,11€	-362 160,60€ +286 467,79€	-418 234,92€	-342 542,11€
FONC.	778 370,33€	192 606,47€	730 945,71€	0€	0€	730 945,71€

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter la somme de 312 710,79€ à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget principal 2026 et la somme de 418 234,92 € en section d'investissement au compte 1068.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

Après lecture du compte administratif, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif de la commune de Guéhenno pour l'exercice 2026, proposé comme suit :

	Report de 2025	FONCTIONNEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses	-	1 272 436,79€	1 272 436,79€
Recettes	312 710,79€	959 726,00€	1 272 436,79€

	Report de 2025	INVESTISSEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses	342 542,11€	1 202 828,39€	1 545 370,50€
Recettes	-	1 545 370,50€	1 545 370,50€

Le conseil municipal à l'unanimité :

-valide le budget primitif principal tel que présenté ;

-autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section des budgets, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2026

Suite à la création du budget annexe du lotissement du Rivage, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif du budget annexe pour l'exercice 2026, proposé comme suit :

	Report de 2025	FONCTIONNEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses	-	270 500,00€	270 500,00€
Recettes	-	270 500,00€	270 500,00€

	Report de 2025	INVESTISSEMENT (sans report)	TOTAL (avec report)
Dépenses	-	270 500,00€	270 500,00€
Recettes	-	270 500,00€	270 500,00€

Le conseil municipal à l'unanimité :

-valide le budget annexe tel que présenté ;

-autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section des budgets, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Il est rappelé que par délibération du 8 avril 2025, le Conseil Municipal avait

Les valeurs locatives décidées par l'Etat vont augmenter de + 0.8% en 2026. Il existe des règles de lien entre les taux.

Le conseil municipal à l'unanimité :

maintient les taux suivants :

Taxe 2026

TF 39,08

TFNB 59,13

TH 14,98

-autorise Madame le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux

-autorise Madame le Maire à transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une

copie de la présente délibération

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES	AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITÉ	CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME
Délégation / Vice-présidence : Christiane JOUBIOUX	Délégation / Vice-présidence : Christiane JOUBIOUX	Délégation / Vice-présidence : Christiane JOUBIOUX
Membres	Membres	Membres
Brigitte ÉTHORÉ	Pauline GUILLON	Konstantina KYRIAKI
Julien KERVEADOU	Erwann GRANDIN	Anthony LE CORFF
Isabelle MARTIN	Julien KERVEADOU	Denise LE MER
Virginie CAILLOT	Olivier PARCOLLET	Erwann GRANDIN
Konstantina KYRIAKI	Yannick GUEGAN	Virginie CAILLOT

AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE	CADRE DE VIE, EMBELLISSEMENT	URBANISME
Délégation / Vice-présidence : Brigitte ÉTHORÉ	Délégation / Vice-présidence : Brigitte ÉTHORÉ	Délégation / Vice-présidence : Erwann GRANDIN
Membres	Membres	Membres
Konstantina KYRIAKI	Denise LE MER	Christiane JOUBIOUX
Denise LE MER	Konstantina KYRIAKI	Michel LE MERCIER
Jean-Philippe GUEGUEN	Erwann GRANDIN	Yannick GUEGAN
	Olivier PARCOLLET	Jean-Philippe GUEGUEN
	Jean-Philippe GUEGUEN	Brigitte ÉTHORÉ

VIE CITOYENNE, VIE ÉCONOMIQUE	BATIMENTS	VIE ASSOCIATIVE, SPORTS
Délégation / Vice-présidence : Erwann GRANDIN	Délégation / Vice-présidence : Anthony LE CORFF	Délégation / Vice-présidence : Michel LE MERCIER
Membres	Membres	Membres
Anthony LE CORFF	Michel LE MERCIER	Anthony LE CORFF
Pauline GUILLON	Christiane JOUBIOUX	Virginie CAILLOT
Brigitte ÉTHORÉ	Jean-Philippe GUEGUEN	Konstantina KYRIAKI
Yannick GUEGAN	Julien KERVEADOU	Julien KERVEADOU
Denise LE MER	Yannick GUEGAN	Yannick GUEGAN

VOIRIES ET RESEAUX	AFFAIRES SOCIALES, VIE QUOTIDIENNE
Délégation / Vice-présidence : Michel LE MERCIER	Délégation / Vice-présidence : Nolwenn BAUCHÉ-GAUAUD
Membres	Membres
Julien KERVEADOU	Pauline GUILLON
Jean-Philippe GUEGUEN	Yannick GUEGAN
Anthony LE CORFF	Denise LE MER
Yannick GUEGAN	Isabelle MARTIN
Olivier PARCOLLET	

Les commissions obligatoires :

La commission d'appel d'offres :

La commission d'appel d'offres se réunit pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par cette commission d'appel d'offres.

APPEL D'OFFRES	
Présidence : Nolwenn BAUCHE-GAUAUD	
Membres titulaires	Membres suppléants
Julien KERVEADOU	Olivier PARCOLLET
Jean-Philippe GUEGUEN	Christiane JOUBIOUX
Anthony LE CORFF	Michel LE MERCIER

La commission de contrôle des listes électorales :

La commission de contrôle veille à la régularité des listes électorales. Elle examine les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions du maire en matière d'inscription ou de radiation. Dans les communes de – de 1000 habitants, la commission est composée de 3 membres

-un conseiller municipal est désigné parmi les volontaires, ou à défaut le plus jeune conseiller municipal ;

-un délégué de l'administration est désigné par le préfet ou le sous-préfet ;

un délégué du président du tribunal judiciaire complète la commission.

Les membres sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans, et à l'issue de chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Il est demandé qui est volontaire pour participer à la commission de contrôle des listes électorales (1 titulaire et 1 suppléant)

Membre titulaire	Membre suppléant
Yannick GUEGAN	Christiane JOUBIOUX

La commission communale des impôts directs :

La commission communale des impôts directs aux travaux d'évaluation foncière, notamment à l'évaluation des propriétés non bâties et à l'évaluation de la valeur locative des propriétés bâties. Cela passe par la mise à jour du classement cadastral. Ces évaluations servent de base de calcul à la taxe foncière et à la taxe d'habitation.

Les commissaires sont nommés pour six ans sur proposition du conseil municipal et validation par la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques). Pour participer, il faut être contribuable de la commune, connaître la fiscalité locale, être de nationalité française et jouir de ses droits civiques. La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit comporter 24 noms :

12 noms pour les commissaires titulaires ;

12 noms pour les commissaires suppléants.

La liste établie est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.